



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Yemenia

Question écrite n° 56428

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la solidarité à l'égard des familles comoriennes victimes du crash de l'Airbus 310, qui a endeuillé cette communauté en région parisienne et à Marseille. En effet, de nombreuses familles très éprouvées par la mort d'un parent ou d'un proche se retrouvent dans des situations financières très délicates, étant souvent de conditions très modestes. Ces familles souhaiteraient souvent rentrer au pays pour faire leur deuil dans leur cercle familial et ne peuvent donc qu'espérer obtenir une aide exceptionnelle des pouvoirs publics. Cette indispensable solidarité ne doit pas être uniquement celle de la puissance publique, elle doit aussi émaner de l'ensemble de la Nation française, des Français ultramarins comme des métropolitains amis des Comores. C'est pourquoi il pourrait être utile et intéressant, en coordination avec sa collègue chargée de l'outre-mer, qu'il puisse susciter une opération de collecte de solidarité pour venir en aide aux familles des victimes de cette catastrophe aérienne qui a endeuillé la communauté comorienne de France. Il lui demande donc s'il compte répondre à cette suggestion.

Texte de la réponse

L'accident du vol Yemenia 626 a coûté la vie à 141 passagers et a endeuillé environ 90 familles de France. Dans leur grande majorité, ces familles comptent des membres de nationalité française et des membres de nationalité comorienne, des membres installés en France et des membres vivant aux Comores. Pour la plupart, elles ont des revenus modestes et certaines se trouvent en grande difficulté du fait du décès de personnes qui subvenaient aux besoins de leurs proches en France mais aussi aux Comores. Plusieurs collectivités locales ont pris des mesures pour leur venir en aide, notamment les conseils généraux des Bouches-du-Rhône et de Seine-Saint-Denis. Le ministère des affaires étrangères et européennes et celui de la justice se sont mobilisés pour fournir aux familles les actes de décès des passagers français et des passagers comoriens domiciliés en France, ces documents leur étant indispensables pour solliciter des assureurs de la compagnie Yemenia des avances sur indemnisation, dont aucune n'a encore été versée. L'idée d'un appel à la solidarité des amis des Comores a été explorée par l'ambassadeur des Comores en France et par l'ambassadrice des autorités françaises auprès des familles des victimes. Des contacts pris avec des organisations susceptibles de collecter des dons et d'en assurer une redistribution aux familles n'ont pas abouti à ce stade, en raison de la disproportion entre les recettes pouvant être attendues d'un appel à la solidarité et les frais de gestion nécessaires pour assurer leur répartition de façon équitable et transparente.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56428

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Coopération et francophonie
Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7317

Réponse publiée le : 3 novembre 2009, page 10410